



Nicolas Dupont Algnan enseignement supérieur

1 message

Madame, Monsieur,

Il a été porté à mon attention que vous sollicitiez les candidats à la présidence de la République pour connaître leurs projets concernant la recherche, le savoir et l'innovation. En pleine campagne, le temps dont je dispose est infime mais l'importance du sujet me fait apparaître comme indispensable de prendre le temps de vous faire part de mes positions.

Les mots « recherche », « savoir » et « innovation » sont souvent associés, en particulier dans les textes européens et dans les réformes françaises ces dernières années. Examiner la place de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation dans le contexte européen et dans le système français actuel permet de réaliser pleinement les enjeux et les changements à apporter pour leur donner toute leur importance et leur impact dans une France libre et républicaine.

Ces mots « savoir », « compétences », « innovation », « mobilité », « excellence » ont été beaucoup mis en avant depuis une dizaine d'années avec l'Europe. Mais l'excellence, l'innovation, la mobilité et l'évaluation vont de soi depuis que la recherche existe, depuis des siècles, à travers les collaborations, les publications, les brevets. La découverte est un phénomène complexe, fruit d'une combinaison aléatoire entre intuition, savoir et travail, qui implique une activité seule mais aussi collaborative par le besoin d'expertises complémentaires. La collaboration, l'esprit d'équipe sont des caractères intrinsèques de la recherche. Une de ses conséquences est le besoin de mobilité pour rencontrer les chercheurs sur toute la planète. La confrontation avec les autres est l'évaluation constante des étapes et des fruits de la recherche. Depuis toujours les chercheurs ont collaboré pour argumenter, confronter, mettre en commun, afin de trouver, afin de faire ces petites et grandes découvertes qui sont la base de la connaissance d'aujourd'hui. Depuis toujours l'enseignement a permis de transmettre cette connaissance pour donner le savoir à la société. Et depuis toujours les problèmes de la société ont pu être résolus en puisant dans cette connaissance pour les inventions qui ont permis les innovations.

Le succès et l'efficacité d'un partenariat réside dans la compréhension, la confiance et l'estime mutuelles pour aller ensemble dans la même direction. Pour les acteurs du partenariat, les chercheurs, les enseignants et les

industriels, c'est et ce doit rester le bien de la société.

« Recherche », « savoir », « innovation » résonnent depuis longtemps dans les textes et les discours européens. Ces mots participent à l'attrait naturel de tous vers une situation paisible sur le continent européen, attrait pour « l'Europe » souvent issu de la confusion dans la société entre l'Europe des 47+6 et l'Europe des 27.

« Lisbonne » est aussi un nom qui résonne à propos de l'Europe, avec aussi une confusion entre la stratégie et le traité du même nom. En effet, traité de Lisbonne est le dernier en date des traités sur lesquels a été fondée l'Union Européenne, alors que la stratégie de Lisbonne fut définie au cours d'une réunion extraordinaire du Conseil Européen en mars 2000 à Lisbonne dans le but de renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale dans le cadre d'une économie fondée sur la connaissance.

Les restructurations demandées par cette stratégie eurent des conséquences fondamentales dans tous les pays, car il s'agissait alors d'unifier des systèmes qui reposaient sur des structures différentes. On imposa alors à tous les pays la prédominance des régions pour s'adapter au modèle des Lander allemand, au détriment avéré de la structure française.

Dans le système européen, l'unité de base étant la région, les universités deviennent les unités fondamentales de l'enseignement supérieur et de la recherche européens, sur le modèle des autres pays fédéralistes d'Europe, en particulier l'Allemagne. Ainsi dans les réformes du système français :

- le concept de pôles de compétitivité prend toute sa signification et son ampleur,
- de même que l'autonomie des universités avec pouvoirs forts à ses présidents et conseils d'administration,
- les compétences élargies aux universités et la restriction des organismes de recherche nationaux à être des agences de moyens et de personnels.
- l'uniformisation des diplômes universitaires (le système LMD (Licence-Master-Doctorat)),
- l'évaluation unique européenne en réseau d'agences (AERES),
- la recherche sur projets (ANR, CIFRE, Carnot),
- les incitations aux entreprises (CIR), etc.

Les organismes de recherche ont ainsi été très fortement restructurés au profit des universités pour « *l'élimination des obstacles* » à ce système d'échanges de savoirs et de personnels.

Ainsi un partenariat avait été développé dans les années 1990 pour restructurer la recherche universitaire, qui souffrait de la centralisation de l'organisation de la recherche par les organismes, symboles de la recherche française. Ensuite la complexité de la gestion des laboratoires par plusieurs tutelles devint argument de lourdeur pour donner aux universités, dans le cadre européen, toutes compétences de gestion de la recherche et à long terme de tous les acteurs de la recherche. Ces acteurs de la recherche ne devant être plus que des enseignants-chercheurs dans le format européen demandé, les chercheurs sont désormais incités à enseigner pour faciliter la mobilité au niveau européen des personnels. L'incitation s'effectue sous différentes formes : primes d'excellence sur demande incluant de l'enseignement, élargissement de la grille des maîtres de conférence mais pas de celle des chargés de recherche, projet de fusion entre les corps de directeurs de recherche et de professeurs, etc.

Sous influence européenne, la recherche tend donc à se faire sur projets, sur des domaines choisis au niveau

européen, avec la stratégie et les efforts pour atteindre l'objectif fixé bien établis à l'avance, et dans les grands centres régionaux que sont les universités, ceci sur un modèle généralisé pour un parfait échange entre pays des personnels et des compétences. Mais lorsque toute recherche ne se fera plus que sur projets, lorsqu'il n'y aura plus de chercheurs dans les organismes, on ne cherchera plus, partout, dans l'obscurité, et tant pis si les problèmes posés auront alors besoin de cette connaissance qui manquera.

La stratégie de Lisbonne a pu apparaître très alléchante pour beaucoup des acteurs du trio recherche-savoir-innovation puisqu'elle parlait en termes de « mobilité », « accroissement de la connaissance », « innovation », « cohésion sociale », « échange des savoirs et des compétences ». En effet, le système de recherche et d'enseignement supérieur est un domaine facile mais aussi privilégié à impliquer dans cette mise à niveau des états puisqu'il est au cœur du développement économique. De plus, le vocabulaire de la stratégie est attrayant pour tous puisqu'il prône constamment comme objectif le bien de la société.

Cependant, dans ce système issu de modèles théoriques d'efficacité et de performances, la mobilité des savoirs et des compétences est planifiée *sans tenir compte du facteur humain*, ni des différences nationales, fruits du développement individuel et de l'Histoire de chaque nation. Les répercussions commencent à se faire sentir cruellement.

Face à cette situation qui dépossède la France de sa liberté et de son indépendance, les urgences m'apparaissent comme étant les suivantes :

- Donner à l'Etat Français le contrôle de sa recherche, pour qu'elle soit libre des lobbies financiers et européens.
- Valoriser le métier de chercheur, pour que le chercheur, au service de l'Etat, soit libre de ses choix pour chercher et trouver.
- Investir massivement dans la connaissance car le savoir rend libre.
- Etablir la confiance réciproque entre industrie et recherche publique.

Cependant, le système français tel qu'il existe maintenant implique fortement l'ensemble des partenaires économiques (recherche, enseignement et entreprises) dans une ramification allant des régions jusqu'à l'Union Européenne. Dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et en particulier de la recherche, les réformes à engager doivent donc tenir compte de cette toile européenne, des partenariats établis, des institutions créées et des modifications sérieuses réalisées récemment afin de reconstruire sans provoquer à nouveau des catastrophes. Par exemple, un des rares résultats positifs des réformes européennes réalisées a été, par la « carotte » des aides et crédits accordés aux différents acteurs, en particulier les entreprises, de pousser les uns et les autres à nouer des partenariats. Le seul aspect positif des projets de recherche est de permettre de soutenir une idée de recherche par un effort budgétaire sur des domaines qui nécessitent en particulier des inventions pour des innovations. Ces initiatives doivent être conservées pour compléter ces ébauches de partenariat par une compréhension et une confiance mutuelles.

La sortie de l'Euro est la clef qui donnera à notre pays la main sur ses choix économiques et budgétaires.

De même que l'Union Européenne au travers de l'Espace Européen de la Recherche et de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur a modifié considérablement le paysage européen par l'application de quelques principes de base, les principes suivants doivent guider le retour de la France au contrôle de sa recherche, son enseignement et son innovation tout en tenant compte des massacres irréversibles qui ont été implémentés :

Les pôles de compétitivité sont conservés car ils ont permis de débiter une dynamique de partenariat entre tous les acteurs. Cette dynamique doit être renforcée par des passerelles entre les acteurs de la

recherche, les entreprises et les acteurs de l'enseignement, mais dans des rôles bien définis et complémentaires.

L'AERES est remplacée par une Agence Européenne, dépendant du ministère et dont le seul rôle est un retour à l'Europe d'un bilan succinct des évaluations nationales par nos pairs et nos organismes.

L'ANR est remplacée par une Agence de R&D à l'intérieur des organismes, avec pour missions de soutenir les initiatives des laboratoires et de contrôler les aides publiques accordées aux entreprises faisant un effort de recherche comme en particulier le Crédit Impôt Recherche. Les financements de cette nouvelle agence dépendant des organismes de recherche ne doivent pas être effectués à la place des crédits donnés aux laboratoires ou des salaires. Cette Agence de R&D doit être une source de financement après évaluation nationale pour des projets de recherche supplémentaires. La possibilité est donc conservée de financer des recherches sur projets pour inciter l'invention et l'innovation.

L'enseignement et la recherche doivent être distincts, tant dans les carrières que dans les évaluations. Les deux Directions Générales, de la Recherche et de l'Innovation d'une part et de l'Enseignement Supérieur d'autre part sont conservées mais largement adaptées au nouveau paysage.

Les organismes retrouvent leur rôle fondamental d'organisation de la recherche, au service de l'Etat, regroupant les instituts créés récemment par thématiques, en leur redonnant la gestion de l'activité de recherche des laboratoires et des personnels.

L'université doit avoir un rôle important dans la transmission de la connaissance mais ne doit pas exclure toutes les autres composantes de notre système national d'enseignement supérieur qui lui sont complémentaires, comme les IUT et les grandes écoles. La loi d'autonomie doit être revue, en particulier en supprimant la mission 5 concernant l'Europe, en réduisant le rôle de son président et de son conseil d'administration à une dimension raisonnable et démocratique.

Les chercheurs et les enseignants doivent être fonctionnaires, avec des grilles de salaires identiques, la proportion de ces deux activités, enseignement et recherche, devant être au choix au cours de la carrière après évaluation. L'évaluation doit procéder de façon similaire aux évaluations des EPST (rapport biennal, quadriennal et feuille annuelle très détaillée de l'ensemble de l'activité). Faire une évaluation distincte de l'enseignement et de la recherche, celle de la recherche par les commissions des organismes, celle de l'enseignement par des commissions et procédure similaire par la Direction Générale de l'ES. Le système de primes doit être supprimé afin de retrouver l'esprit d'équipe de la recherche. A la place, une réévaluation des salaires doit être instaurée pour atteindre des niveaux européens. La légion d'honneur doit être donnée aux lauréats français du prix Nobel et de la médaille Fields.

Les Ecoles Doctorales doivent avoir un rôle très important dans ce partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche par l'intermédiaire des laboratoires de recherche.

Le contrat doctoral qui existe dans nombreuses écoles doctorales doit être généralisé. Ainsi, définir le minimum versé, les conditions et la protection sociale devant être garantis et ne pas autoriser la thèse si ce minimum n'est pas garanti. La durée de la thèse dépend aussi des domaines de recherche. Elle doit être de la responsabilité de l'Ecole Doctorale et du laboratoire, avec dans tous les cas la couverture par un contrat.

Le niveau du doctorat doit être relevé. La valeur du doctorat doit être reconnue comme diplôme garant d'une formation professionnelle et l'échelle de la fonction publique modifiée en conséquence.

Du doctorat doit disparaître tout enseignement, le doctorant devant se consacrer à la recherche et à la formation, sans cumul d'emplois sauf cas exceptionnel. Les Contrats à Durée Déterminée et les vacations ne doivent être utilisés que pour des postdocs d'enseignement ou de recherche, après le doctorat, ou pour des emplois temporaires sur des projets de recherche, mais pas en substitut des emplois permanents de la recherche et de l'enseignement.

L'habilitation à diriger les recherches doit être une garantie d'aptitude au compagnonnage et au management. La soutenance actuelle doit par conséquent être remplacée par un examen devant une commission après soumission d'une notice élargie de titres, travaux, contrats, collaborations, activités et management.

Enfin, il est essentiel d'établir des passerelles entre entreprises, laboratoires et établissements d'enseignement de façon à instaurer la confiance réciproque par la connaissance mutuelle. Par exemple, après évaluation des commissions concernées, ouvrir l'enseignement et la recherche publique, à des chercheurs industriels d'une entreprise privée souhaitant être en détachement temporaire dans le public. Réciproquement,

ouvrir, sur évaluation par les commissions concernées, un détachement temporaire d'enseignement ou de Recherche & Développement en entreprise à un ingénieur ou un chercheur du public.

Avec ce système la France retrouvera la confiance entre ses acteurs du trio « recherche, savoir, innovation » tout en restant dans le système européen si l'ensemble de ses pays partenaires souhaitent malgré tout conserver celui-ci.

L'éducation et la recherche sont, à mon sens, les défis majeurs que doit relever la France durant le prochain quinquennat. Mon engagement n'est pas gratuit, mais les prévisions économiques effectuées par mes soins et les planifications budgétaires me permettent de garantir : une augmentation de 2012 à 2017 de 5.9 milliards pour l'enseignement et une augmentation de 6.7 milliards pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour en savoir plus sur mon programme, je vous invite à compléter votre connaissance de nos actions et prises de position en vous rendant sur mon site de campagne (www.nda2012.fr), et particulièrement sur la page de présentation des 37 mesures-phare qui constituent le cœur de mon projet pour la France (<http://www.debout-la-republique.fr/projet-presidentiel-de-nicolas-dupont-aignan-31-propositions>), ou sur mon blog (<http://blog.nicolasdupontaignan.fr/>) et qui seront complétées ces prochaines semaines par d'autres annonces, ou encore sur Facebook et Twitter, où je suis très présent aussi.

Cordialement.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Candidat à la présidence de la République

Député de l'Essonne – Maire d'Yerres